



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 923

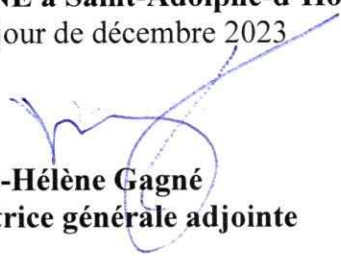
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 20 octobre 2023 le règlement n° 923 décrétant un emprunt et une dépense de 1614 250 \$, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfections de la chaussée sur une partie de la montée d'Argenteuil.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	4 octobre 2023
Dépôt du projet de règlement:	4 octobre 2023
Adoption du règlement:	20 octobre 2023
Approbation du MAMH :	16 novembre 2023
Avis de promulgation :	6 décembre 2023

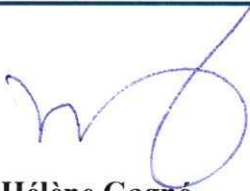
DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 6^e jour de décembre 2023


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 6 décembre 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de décembre 2023.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe